



COMMUNE DE CRAVANT

Le **SEPT JANVIER DEUX MIL ONZE à 18 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **03 janvier 2011** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

	Conseillers en exercice : 15	Absents : 7	Procuration : 0
Maire :	Jean-Pierre FRANCK		
Adjoints :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE		
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ		
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO, Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT		
Excusés :	Michelyne DELAGE, Ghislaine ROUILLÉ, Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO et Frédéric NORMAND.		
Secrétaire :	Michèle BARY		

====<<>>====

***Le procès verbal et les délibérations de la séance du 10 décembre 2010
sont APPROUVÉS à l'unanimité.***

====<<>>====

1°) BILAN DES ACTIONS ET DES TRAVAUX REALISES EN 2010 ET ETABLISSEMENT DES PROJETS POUR 2011

La Maire dresse le bilan des différents projets qui ont été réalisés en 2010 :

1. Lancement de la procédure d'élaboration du PLU,
2. Acquisition du bâtiment du 9 ruelle de l'Eglise,
3. Traitement des ruelles du centre bourg,
4. Magasin d'alimentation générale : travaux de sécurisation et transfert du débit de tabac,
5. Restauration du Beffroi,
6. Restauration du lavoir de Chevilly,
7. Acquisition de la moitié du terrain de Monsieur PICHON, vente de la carrière de terre d'arène et de la Baraque à Goutte, mise en vente du bâtiment dit de l'ancienne Poste.

Il soumet ensuite à l'avis du Conseil Municipal les différents projets pour 2011 :

1. Les commissions consultatives :

Plus encore que les années précédentes, le Maire souhaite que les différentes commissions consultatives mixtes travaillent sur des sujets en rapport avec la jeunesse, la sécurité, l'économie, les travaux ... et fassent des propositions au Conseil Municipal.

Arnaud VILLECOURT demande à ce que l'examen des différents dossiers par les commissions compétentes ne diffère par outre mesure la sélection des projets par le Conseil Municipal et leur mise en application.

Paul SEGUIN précise que les projets doivent être examinés dès le mois de septembre pour être ensuite soumis à l'avis du Conseil Municipal, de manière à prévoir les crédits nécessaires dans le budget de l'année suivante.

2. Vitesse excessive sur la D606 :

Le Maire rappelle l'accident qui a eu lieu sur la D606 fin 2010 et qui a failli coûter la vie à un jeune garçon. A ce titre, il précise avoir rencontré des représentants du Conseil Général le 4 dernier. Ceux-ci, devant la complexité du dossier, proposent que la commune confie l'étude à un cabinet spécialisé, chargé de trouver une solution à la problématique de la vitesse excessive.

3. Déclassement de la D139 :

La D139, dans sa portion comprise entre la Mairie et la Porte d'Arbaut, a subi d'importantes dégradations suite à l'hiver rigoureux de 2009.

Le Maire souhaite que cette voie soit réhabilitée, comme l'a été la rue d'Orléans, et que le tronçon compris entre la Porte d'En Bas et la Porte d'Arbaut soit déclassé au profit des rues des Fossés, du Moulin et du Donjon par lesquelles s'écoule déjà le trafic des poids lourds.

4. Accompagnement des entreprises de la zone industrielle :

La commune devra poursuivre sa politique d'accompagnement des entreprises et permettre que l'entreprise 100 LIMITES s'établisse durablement sur son territoire, que l'entreprise MOBIL WOOD, qui a doublé son chiffre d'affaires en deux ans, continue sa progression et que l'atelier de préparations culinaires puisse s'agrandir comme il l'entend.

De manière générale, le Conseil Municipal devra être à l'écoute des besoins et des attentes des TPE / PME qui souhaitent s'installer ou se développer.

5. Le Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Municipal devra veiller, avec l'aide de la commission Urbanisme, au bon déroulement de la procédure d'élaboration du PLU et au respect du calendrier prévisionnel.

Ce nouveau document d'urbanisme devra permettre, à terme, d'offrir des terrains constructibles à de nouveaux résidents.

6. Construction de garages sur le terrain PICHON :

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité de construire des garages sur le terrain PICHON, en s'appuyant sur le résultat de l'enquête qui sera distribuée à la population et sur les conclusions des commissions concernées.

7. Le projet ESCALIER / MIAM :

ESCALIER = Espace Socio Culturel Artistique de Liaisons Intergénérationnelles et d'Entraide Rurale

MIAM = Maison d'Initiation à l'Art Modeste

Le groupe de travail constitué devra réfléchir sur la destination du bâtiment du 9 ruelle de l'Eglise afin de l'offrir, pourquoi pas, à un public de 7 à 87 ans, communal et extracommunal, s'intéressant à toutes activités artistiques susceptible d'échanger son savoir et d'en acquérir de nouveaux.

8. La rue de Jougny :

La société SCREG, retenue par le Conseil Municipal en juin 2010, devra procéder aux travaux de modernisation de la rue de Jougny par la pose d'un caniveau et le traitement des accotements et des entrées de propriété.

9. Modernisation du réseau d'eau potable de la rue du Port :

La commission des Travaux sera amenée à réactualiser le dossier de modernisation du réseau d'eau potable de la rue du Port.

Arnaud VILLECOURT demande à ce que les travaux de la rue du Faubourg St Nicolas soient entrepris en même temps que ceux de la rue du Port.

Concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, Paul SEGUIN signale que la diminution des subventions accordées aux collectivités ne doit pas empêcher la commune de réaliser ce projet plusieurs fois reporté depuis le début du mandat.

10. Projets divers :

Paul SEGUIN demande à ce que la commune fasse de la réhabilitation du logement au dessus de l'épicerie et de la réaffectation du cabinet médical des priorités.

Pour lui, il n'y a pas d'urgence à se positionner sur l'affectation du bâtiment du 9 ruelle de l'Eglise.

Le Conseil Municipal valide ces différents projets pour 2011.

2°) AFFAIRES DIVERSES

➤ Annulation de factures d'eau potable :

Le Maire signale qu'un administré souhaite l'annulation de la facture d'eau potable n° 2010/002/332 du 15/07/2010 d'un montant de 191,00 € et demande que le Conseil accepte l'édition de deux nouvelles factures à raison de 50% chacune, à deux entités différentes.

Le Conseil Municipal, considérant que cette demande résulte d'un problème d'ordre privé, Après avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSE l'annulation de la facture d'eau n° 2010/002/332 et l'émission de deux factures.

La Communauté des Communes Entre Cure et Yonne demande l'annulation de la facture d'eau potable n° 2010/003/451 du 15/07/2010 d'un montant de 122,89 € correspondant à la consommation des plaisanciers.

Elle souhaite que la commune participe à l'intérêt communautaire en acceptant de fournir l'eau gracieusement.

Le Maire propose, à terme, de mettre en place une borne de distribution payante comme l'envisage la commune d'Accolay.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'annulation de la facture d'eau n° 2010/003/451 du 15/07/2010 d'un montant de 122,89 €, DECIDE de concéder à titre gracieux la fourniture d'eau potable au Syndicat d'Initiatives Intercommunal pour les besoins des plaisanciers.

➤ Révision des tarifs de location de la Salle du Gué d'Arbaut en période hivernale :

Devant l'augmentation progressive des frais de chauffage à la charge de la commune, le Maire propose d'augmenter le tarif de location de la salle du Gué d'Arbaut du 15 octobre au 30 avril comme suit :

Tarif pour les Cravantais : 60 € + 20 % = 72 €

Tarif pour les Extérieurs : 80 € + 20 % = 96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les tarifs de location de la Salle du Gué d'Arbaut ci-dessus en période hivernale.

➤ Courrier de Monsieur PLIOT :

Le Maire remet aux conseillers la copie d'un courrier que lui a adressé Monsieur PLIOT concernant les nuisances de la toiture du bâtiment du 1 bis rue des Ecosais.

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AC 61 AC 169 AC 170 AC 172	Consorts CESCHIN	BOCABELLE Gérard	2 rue de Jougny	7.12 a 2.37 a 0.38 a 0.96 a
AD 130	SCI DE BAIL	SCI LINA	Route de Lyon	7.16 a
AA 570	PICHON Michel	DA COSTA José	8 rue de Bonnielle	2.67 a
AD 132	VILLECOURT Annie	LEGRAND Michel	Rue des Bouchots	0.7 a

3°) TOUR DE TABLE

- * Renée LATERRERE :
 - demande des précisions sur le groupe DOMANYS.
 - souhaite connaître la réglementation sur les distances minimales de tir que doivent respecter les chasseurs à proximité des zones habitées.
 - signale qu'une alarme se met en route régulièrement dans la zone d'activités.
- * Marie THEUREL :
 - demande des précisions sur l'acquisition du terrain cadastré A 238.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire

Le secrétaire de séance